

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 06 AVRIL 2011 A LA SALLE ST CLAIR DE SAINT-DESIR

Date de convocation : 30/03/2011

Date d'affichage :

Date de séance : 06/04/2011

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 23

Procuration : 0

L'an deux mil onze, le six avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni à la salle St Clair de St Désir, sur la convocation de son Président.

Présents (23): Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Georges PIEL, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Philippe BAEYAERT, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER, Jean-Pierre CAPTON représenté par Jean-Pierre AUGER, François PEDRONO, Xavier DUPREZ, Françoise DENIS, Serge SAINT, Michel PAIN, Roger LEPAGE représenté par Marc AUNAY, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Christophe BIGNON, Gérard PAUGE, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE.

Absents excusés (06): Françoise DEREUDER ainsi que son suppléant Jacques DUCLOS, Brigitte HAMELIN, Estelle GUENIN, Guillaume CAPARD, Michel LEBEY ainsi que son suppléant Alain LANGIN, Raymond GERET ainsi que son suppléant Philippe SOETAERT.

Absents (15): Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Hubert COURSEAUX, David POTTIER, Jacques SELLE, Jacques FERREY, Colette BORDELET, Yohann PROFICHET, Alain COSTE, Philippe LEDRU.

Etaient également présents : Messieurs Thomas CHAMBOEUF (technicien de rivière), Jérémy CHEVALIER, (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire) et Madame Michèle MAHE (Trésorière Trésorerie de Lisieux Intercom).

Le quorum étant atteint, M. le Président débute la séance à 18h50 en remerciant les délégués ainsi que M^{me} MAHE pour leur présence et présente l'ordre du jour.

M. PIEL est nommé secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (03 MARS 2011) :

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu, dont il rappelle les grandes lignes du budget. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. PARTICIPATION DEMANDEE AUX RIVERAINS POUR LES INTERVENTIONS INTRAMUROS PRIVEES :

M. MARIE explique qu'en contexte urbain (Lisieux, Pont l'Evêque et Trouville – Deauville), un défaut d'entretien des riverains sur les parcelles privées est constaté et qu'actuellement, le Syndicat ne dispose pas de ligne de conduite et agit au cas par cas, ce qui peut entraîner des délais d'intervention et des coûts accrus tout en posant la question de la légitimité de l'intervention de la Collectivité chez les privés.

En effet, en contexte urbain, un arbre dans l'eau ou un encombre peut entraîner des conséquences importantes sur les ouvrages et infrastructures (ponts, murets, berges,...) et donc entraîner des dégâts. Plus qu'ailleurs, les riverains doivent assurer l'entretien, cependant les travaux lourds sont hors de leur portée et très coûteux.

Il s'agit donc d'être réactif et efficace sur le terrain tout en incitant le riverain à participer sans se substituer totalement à lui.

www.smbvt.fr

Trois scénarios sont possibles pour atteindre les 30 % de restant à charge :

- 10 % riverain et 20 % SMBVT,
- 20 % riverain et 10 % SMBVT,
- 30 % riverain et 0 % SMBVT.

Après présentation de ces scénarios, le Comité Syndical décide de confirmer l'avis favorable des membres du Bureau en répartissant les 30 % restant à la charge du Syndicat (programme subventionné à 70%, AESN 40%, CG 30%) comme suit :

- 20% pour le riverain et 10% pour le syndicat

La délibération est approuvée à l'unanimité.

III. DOSSIER DE DIG PROGRAMME INTRAMUROS 2011-2015 TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Président indique que nous devons modifier cette délibération qui a été prise au mois de décembre 2010, car nous devons inclure l'intervention sur les parcelles privées de la Calonne à PONT L'ÉVEQUE. Il rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits et votés lors du dernier Comité Syndical.

Le programme sur 5 ans est estimé à 276 960 €. Soit environ 51 472 € par annuité de 2012 à 2015. A noter que le programme 2011 s'élèvera à 71 072 € dont 19 600 € pour les parcelles privées de la Calonne. M. CHEVALIER précise que l'intervention à PONT L'ÉVEQUE en domaine privé se limite à un passage en 2011. Elle ne sera pas reconduite les autres années.

Comme voté précédemment, une participation financière à hauteur de 20 % sera demandée aux propriétaires concernés.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

IV. PARTICIPATION DEMANDEE AUX RIVERAINS POUR LES INTERVENTIONS URGENTES ET IMPREVUES :

Il s'agit de tous les travaux imprévus, principalement en contexte urbain, (arbre tombé, gros encombre, décharge sauvage « subie » et entraînant une pollution,...).

Quatre scénarios sont possibles pour répartir le restant à charge de 40 à 60 % après financement possible de l'Agence de l'Eau (entre 40 et 60%) entre le Syndicat et les riverains.

Après présentation de plusieurs scénarios discutés et proposés par le bureau, le Comité Syndical décide d'appliquer les mêmes répartitions que pour les interventions intramuros sur des parcelles privées, soit :

- 20 % à la charge du riverain

M. CHEVALIER indique qu'en dessous de 100 € d'intervention par riverain, le Syndicat laissera celui-ci réaliser les travaux lui-même et à ses frais, tout en pouvant lui fournir un conseil technique.

www.smbvt.fr

Les 80 % restant sont à la charge du syndicat qui fera une demande de subvention en fin d'année reprenant toutes les interventions imprévues effectuées au cours de l'année, pour lesquelles l'Agence de l'Eau est susceptible de contribuer entre 40 et 60 % (selon le type d'intervention).

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. CHAMPION demande qui doit payer la participation entre le propriétaire et le locataire. Monsieur SAINT répond qu'il s'agit du propriétaire. M. MARIE ajoute que les travaux imprévus relèvent principalement de contextes urbains, il est donc peu probable que des parcelles agricoles louées soient concernées.

Il est rappelé que pour faire appliquer cette obligation d'entretien, le Syndicat s'appuie sur le pouvoir de police du Maire et sur l'Arrêté Municipal Annuel d'Entretien. En cas de refus du propriétaire, M. MARIE ouvre la possibilité, après une relance, de confier le contact avec le riverain au Maire détenant le pouvoir de police grâce à l'arrêté municipal d'entretien.

M. SAINT confirme en tous points cette suggestion qui est acceptée par les Délégués Syndicaux, à l'unanimité.

V. DISSOLUTION DU SIVU D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA COURTONNE ET DE LA MAROLLES ET TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU SMBVT

M. SAINT passe la parole à M^{me} MAHE, celle-ci fait part de la nécessité de prendre deux délibérations. La première concernant la reprise des comptes de bilan (opérations d'ordres non budgétaires), ne donnant lieu à aucune émission de mandat ou de titre.

Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes de la section d'investissement pour un montant de 42 184.56 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

M^{me} MAHE précise que les collectivités membres (5 Communautés de Communes et 8 Communes) du syndicat devront également prendre une délibération. Un modèle sera fourni par le syndicat.

La deuxième délibération à prendre est une décision modificative. Il s'agit d'augmentations de crédits pour 10 718.33 € en recettes de fonctionnement et 11 904.29 € en recettes d'investissement, soit un total cumulé de 22 622.62 €.

Mme MAHE indique que le budget du SMBVT présentera un suréquilibre en fonctionnement et en investissement, mais qu'il s'agit d'une situation autorisée.

M. SAINT remercie M. PIEL ainsi que les membres du SIVU pour le transfert des crédits au SMBVT. Il ajoute que ces recettes supplémentaires seront utilisées pour les programmes sur la Courtonne qui sont déjà prévus et importants.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

VI. MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVT

M. SAINT indique qu'il est nécessaire de préciser certains points des statuts du Syndicat en vue des nouvelles adhésions prévues pour les Communautés de Communes de Merlerault, Gacé, Camembert et Livarot. Le projet est présenté.

M. SAINT rend compte des quelques modifications qui sont proposées, et qui ont été travaillées avec les sous-préfectures de Lisieux et d'Argentan ainsi que la DDTM du Calvados et la DDT de l'Orne, à savoir :

- Article 1^{er} : le préambule a été actualisé
- Article 5 : l'objet du Syndicat n'a pas subi de modification sur le fond : seules quelques notions ont été précisées. La mention de l'Article L.211-7 (référence utilisée également pour les DIG) a été conseillée par la DDT de l'Orne.
- Article 9 : cet article sert à asseoir et clarifier la notion de population bassin versant utilisée pour la gouvernance du Syndicat (nominations des délégués du Comité Syndical et des membres du Bureau aux Articles 10 et 11) et le calcul des cotisations des membres (Article 12). Sur le fond, rien ne change, mais ces principes seront ainsi totalement clarifiés.
- Article 12 : concernant le budget, la distinction (sur conseil de la Trésorerie de Lisieux) a été faite entre les dépenses (cas listés du cadre général au cas particulier) et les recettes (précisées pour l'occasion).

Le Syndicat se charge de fournir aux CDC et Communes (actuellement adhérentes) les modèles de délibération qu'elles devront prendre dans un délai de trois mois, visés par les deux sous-préfectures.

Concernant la composition de l'Assemblée Délibérante, les 4 Communautés de Communes sur le point d'adhérer vont apporter 8 délégués titulaires au Comité Syndical (et 8 suppléants) en substitution des 8 délégués représentant actuellement les 8 communes adhérentes. Le nombre total de 44 délégués restera donc inchangé.

En revanche, le Bureau comptera deux membres supplémentaires (représentant respectivement les CDC de Merlerault et de Gacé).

Après remarques et échanges de délégués, il y a lieu d'ajouter deux lignes supplémentaires dans l'article 10 :

- 9 membres pour chaque CDC de plus de 15 000 habitants situés sur le bassin versant de la Touques.
- 1 membre pour chaque commune.

VII. SUPPRESSION ET CREATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION POUR UNE NOMINATION STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

M. SAINT indique que suite à la réussite du concours de technicien principal de 2^{ème} Classe de Fabien MARIE, il propose de le nommer stagiaire de la Fonction Publique Territoriale pour un an à compter du 1^{er} juillet 2011. Il est donc nécessaire de prendre deux délibérations, une supprimant le poste de contractuel, l'autre créant le poste de titulaire.

Ces deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

VIII.SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE POUR UNE NOMINATION STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

M. SAINT indique que suite à la réussite du concours de technicien principal de 2^{ème} Classe de Jérémy CHEVALIER, il propose de le nommer stagiaire de la Fonction Publique Territoriale pour un an à compter du 1^{er} juin 2011. Il est donc nécessaire de prendre deux délibérations, une supprimant le poste de contractuel, l'autre créant le poste de titulaire.

Ces deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

IX.QUESTIONS DIVERSES.

M. MARIE indique que le Bulletin d'Information n°4 est en cours de réalisation. Il présente les thèmes développés aux Délégués et les invite à faire part de leurs suggestions pour ce numéro et les prochains.

M. SAINT informe que le chemin de randonnée en bord de Touques de la Ville de Lisieux a été inauguré le 01 avril 2011. Il passe la parole à M. GODEREAUX qui apporte les observations utiles sur cette belle manifestation.

M. SAINT indique qu'il s'est rendu le matin même avec M. MARIE, chargé de mission à la Sous Préfecture de Lisieux à la demande de M. le Sous Préfet qui souhaite que M. le Président fasse part de son retour d'expériences en matière de création et de fonctionnement du Syndicat en regard d'un projet semblable sur la Dives.

M. CHEVALIER annonce que les travaux du ruisseau des Ouvres à Deauville ont démarré ce matin avec l'entreprise LAFOSSE ET FILS.

M. le Président remercie les participants et clôture la séance à 19h55.

Le Président,
Serge SAINT.

